

Commune de BOUZEL

Note de présentation synthétique du
budget primitif 2017

Note réalisée en application des dispositions issues de la loi n° 2015-991 du 07.08.2015
(validée le 07.04.2017 par le conseil municipal)

SOMMAIRE

NOTE DE PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE DU BUDGET PRINCIPAL 2017

I. Le cadre général du budget (pages 3 à 4)

II. La section de fonctionnement (pages 5 à 10)

III. La section d'investissement (pages 11 à 13)

IV. Les données synthétiques du budget – Annexes : niveau des taux d'imposition, principaux ratios, endettement, effectifs et charges de personnel (pages 14 à 18)

I. Le cadre général du budget

L'article L.2313-1 du code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

La présente note répond à cette obligation pour la commune ; elle est disponible sur le site internet www.bouzel.fr.

Les documents budgétaires (BP, CA) peuvent être consultés sur simple demande au secrétariat de mairie aux heures d'ouvertures au public.

Le Budget primitif (BP)

Le budget principal 2017 a été voté le 07/04/2017 par le conseil municipal, sur les bases des propositions de la commission des finances réunie le 24/03/2017 et en fonction des dotations de l'état (en baisse de 6.317,00 € entre 2016 et 2017).

Il a été établi avec la volonté :

- de maîtriser les dépenses de fonctionnement tout en maintenant le niveau et la qualité des services rendus aux habitants ;
- des choix en matière d'investissement ont du être réalisés du fait de la faible capacité dégagée pour autofinancer les projets ;
- de recruter une personne en contrat CAE-CUI afin de renforcer le service technique de mai à octobre, période de forte activité, pour participer au surcroît de travail lié à la mise en place de l'Ad'Ap et rattraper un retard dans des travaux de peinture, à l'école notamment ;
- de ne pas augmenter les taux des 3 taxes locales pour 2017, une hausse de + 1 point ayant été appliquée en 2016 afin de compenser la baisse de la DGF subie depuis 2014 ;
- de contenir la dette en limitant le recours à l'emprunt ;
- de mobiliser des subventions auprès du Conseil Départemental, de la Région, du PETR Grand Clermont et des services de l'Etat chaque fois que possible.

Il intègre une nouvelle dépense de fonctionnement :

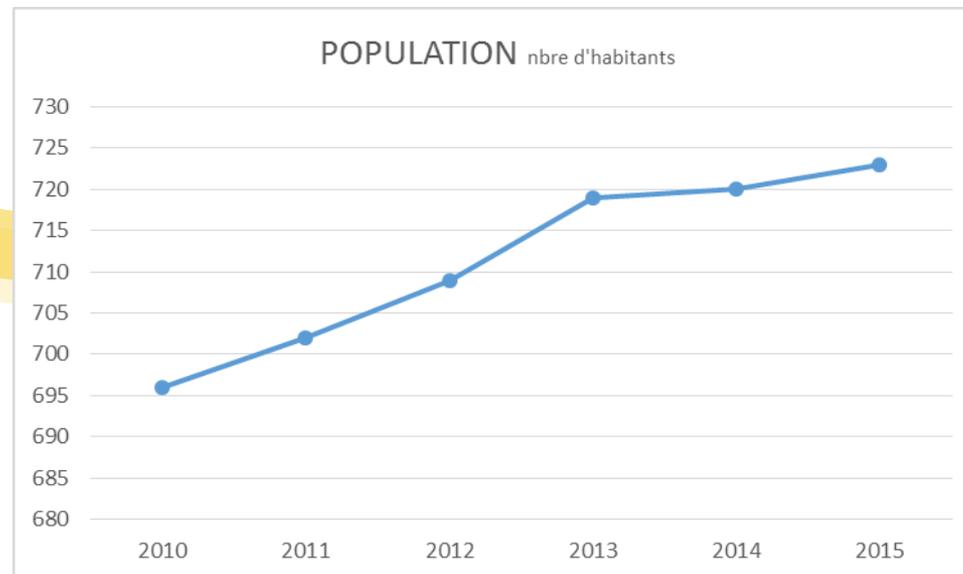
- le coût du transport scolaire pendant la pause méridienne initialement pris en charge par le Département et confié depuis l'année scolaire 2016-2017 au S.I.BO.VA (contribution de la commune de BOUZEL : + 13 972,00 € pour 2017).

I. Le cadre général du budget

Evolution de la population :

- La croissance de la population depuis 2010 s'atténue à partir de 2013. Cependant un renouvellement non négligeable de la population avec l'arrivée de familles avec enfants permet de maintenir les effectifs scolaires et la fréquentation de l'ALSH BOUZEL-VASSEL. Le RPI BOUZEL-VASSEL bénéficie également de l'arrivée de nouvelles populations sur la commune de VASSEL depuis 2 ans avec la création de lotissements.
- Population municipale INSEE 2016 = 717 habitants

Pour comparaison des indices financiers : Strate démographique comprise entre 500 et 2000 habitants – communes appartenant à un groupement à fiscalité professionnelle unique (FPU) au niveau national – Budget principal seul.



II. La section de fonctionnement

a) Généralités

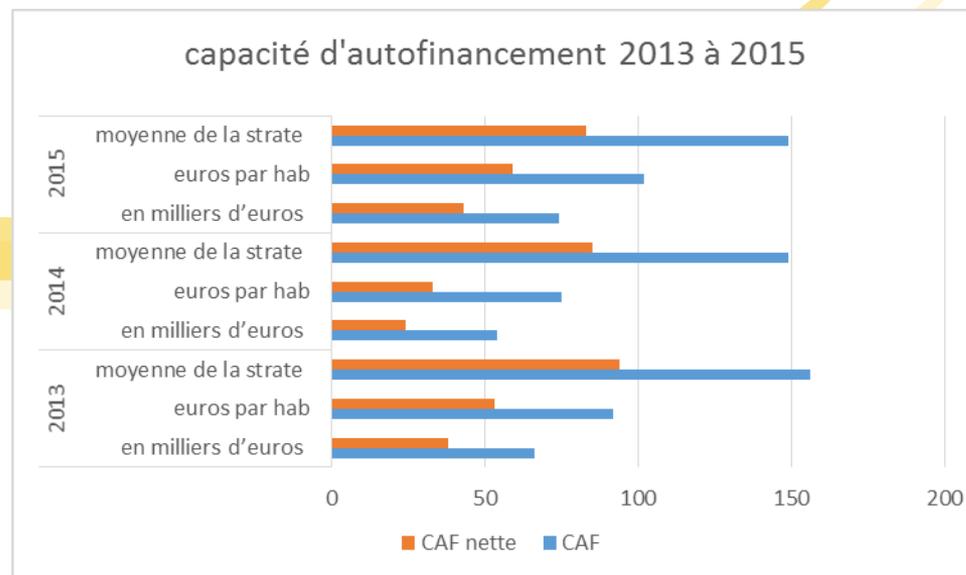
Le budget de fonctionnement permet à notre collectivité d'assurer le quotidien. Il regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services communaux.

Les recettes et les dépenses de fonctionnement s'équilibrent pour 2017 à : 446 574,42 €
avec un résultat d'exploitation 2016 reporté = à 8501,42 €.

II. La section de fonctionnement

b) La capacité d'autofinancement (CAF)

Au final, l'écart entre le volume total des recettes de fonctionnement et celui des dépenses de fonctionnement constitue l'autofinancement, c'est-à-dire la capacité de la commune à financer elle-même ses projets d'investissement sans recourir nécessairement à un emprunt nouveau.



CAF nette = CAF Brute - remboursement du capital emprunté

II. La section de fonctionnement

c) Les recettes de fonctionnement

Celles-ci ont fortement baissé du fait de la constante diminution de la DGF depuis ces 4 dernières années dans le cadre de la contribution du bloc communal au redressement des finances publiques.

Pour BOUZEL, la perte de dotations cumulée entre 2013 et 2017 s'élève à 28 174 €.

Dotations de l'Etat	2013	2014	2015	2016	2017
Dotation forfaitaire					
DGF	72 521,00	68 506,00	58 525,00	49 349,00	42 373,00
DSR	7 991,00	8 358,00	8 750,00	9 373,00	9 965,00
Dotations totales	80 512,00	76 864,00	67 275,00	58 722,00	52 338,00
évolution année n+1/n		-3 648,00	-9 589,00	-8 553,00	-6 384,00

II. La section de fonctionnement

c) Les recettes de fonctionnement

Il existe trois principaux types de recettes pour la commune :

- Les impôts locaux : produit fiscal attendu 2017 (TF et TH) = 129 277 €
- Les taxes indirectes : taxe additionnelle aux droits de mutation = 10 000 €
- L'attribution de compensation (AC) = 99 353 € (versée par la Communauté de Communes)

Les dotations versées par l'Etat

DGF, DSR, Elu Local = 55 300 €

La DCRTP (Dotation de Compensation de la Réforme de la Taxe Professionnelle) et le FNGIR (Fonds National de Garantie des ressources) = 86 006 € (suite à l'abandon de la TP)

Les recettes prévues au titre des produits de gestion courante :

- Loyers du patrimoine = 16 062 €
- Redevances d'occupation du domaine public = 1 295 €

II. La section de fonctionnement

d) Les dépenses de fonctionnement

Les quatre principaux types de dépenses pour la commune, sont estimés à :

Les charges à caractère général : 105 204,00 €
dont les contrats de prestation de services avec les entreprises extérieures = 15 805,00 €
le pôle énergie (gaz, électricité) = 26 000,00 €

Les charges de personnel : 162 185,00 € (inclus les 2 agents recrutés pour le recensement de la population INSEE et 1 personne en contrat CAE-CUI pour une durée de 6 mois)

Les autres charges de gestion courante : 126 739,84 €
dont les indemnités de fonction des élus = 24 568,00 €
la contribution au SDIS = 18 511,84 €
la contribution au S.I.BO.VA = 77 520,00 € (soit + 13 972,00 € par rapport à 2016)

Les charges financières (intérêts des emprunts) : 7 895,00 €

II. La section de fonctionnement

Dépenses	Budget Primitif 2017	Compte Administratif 2016	Recettes	Budget Primitif 2017	Compte Administratif 2016
Dépenses courantes	105 204,00	84 798,39	Excédent brut reporté	8 501,42	
Dépenses de personnel	162 185,00	149 125,69	Recettes des services	3 750,00	6 109,70
Autres dépenses de gestion courante	126 739,84	112 158,16	Impôts et taxes	304 997,00	308 514,55
Dépenses financières	7 895,00	9 281,31	Dotations et participations	107 904,00	108 467,02
Dépenses exceptionnelles			Autres recettes de gestion courante	16 062,00	15 886,45
Autres dépenses			Recettes exceptionnelles	1 281,00	2 102,76
Dépenses imprévues	398,58		Recettes financières		0,35
Total dépenses réelles	402 422,42	355 363,55	Autres recettes	4 079,00	5 035,61
Charges (écritures d'ordre entre sections)	10 152,00	10 152,00	Total recettes réelles	446 574,42	446 116,44
Virement à la section d'investissement	34 000,00		Produits (écritures d'ordre entre sections)		
Total général	446 574,42	365 515,55	Total général	446 574,42	446 116,44

III. La section d'investissement

a) Généralités

Le budget d'investissement prépare l'avenir. Contrairement à la section de fonctionnement qui implique des notions de récurrence et de quotidienneté, la section d'investissement est liée aux projets de la commune à moyen ou long terme. Elle concerne des actions, dépenses ou recettes, à caractère exceptionnel. Le budget d'investissement de la commune regroupe :

- en dépenses : toutes les dépenses faisant varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de la collectivité. Il s'agit notamment des acquisitions de mobilier, de matériel, d'informatique, d'études et de travaux soit sur des structures déjà existantes, soit sur celles en cours de création.
- en recettes : deux types de recettes coexistent : celles dites patrimoniales telles que la taxe d'aménagement pour les permis de construire et les subventions d'investissement perçues en lien avec les projets d'équipement retenus (par exemple : des subventions du CNDP pour la création d'une aire de fitness).

III. La section d'investissement

b) Les opérations d'investissement

Les principaux projets de l'année 2017 sont les suivants :

- Poursuite de l'étude de la révision du Programme d'Aménagement de Bourg confiée à SYCOMORE,
- Travaux de mise aux normes d'accessibilité des ERP (Mairie, Ecole, Foyer Rural, Eglise),
- Création d'une aire de fitness au stade,
- Equipement du secrétariat de mairie (copieur numérique, portable informatique), de l'école (pc informatique, mise à niveau de l'ENR, aspirateur), du service technique (outillages),
- Travaux de renforcement de chaussées en centre bourg.

Ils sont financés en partie par des subventions de l'Etat (DETR / Ministère de l'Intérieur), du Département (FIC / PAB / Produit des amendes de police, de la Région (soutien à la ruralité) et du PETR du Grand Clermont. Le reste devrait être autofinancé sans recours à l'emprunt.

Certains projets initialement prévus ont été reportés, faute de moyens suffisants pour l'autofinancement :

- Création d'un ralentisseur Route de MOISSAT,
- Réfection de la façade de l'école,
- Travaux d'aménagement du chemin de la Prade avec extension de l'éclairage public.

III. La section d'investissement

Dépenses	Budget 2017	Compte Administratif 2016	Recettes	Budget 2017	Compte Administratif 2016
Solde d'investissement reporté	30 447,80		Virement de la section de fonctionnement	34 000,00	
Remboursement d'emprunts	46 358,00	44 874,73	Fonds de Compensation de la TVA	6 000,00	8 295,67
Equipement technique	2 000,00	894,29	Mise en réserves	74 368,80	65 024,55
Equipement mairie	3 670,00		subventions	664,00	7 241,55
Ecole équip. informatique	2 320 ,00	14 353,25	Taxe aménagement subventions	3 000,00	7 819,00
Eglise travaux		7 869,60	subventions	2978,00	3 934,00
Foyer rural travaux	12 674,00	0,00	subventions	5 438,00	
Voirie communale	16 236,00	12 106,20	subventions	6 291,00	4 427,00
Révision PAB étude	11 520,00	288,10	subventions	9 200,00	
Aménagement sécurité rte de Vertaizon	35 406,00	72,00	subventions	2 500,00	10 090,00
travaux AD'AP accessibilité	30 000,00		subventions	16 489,00	
Eclairage public	1 301,00				
Corbeilles et jardinières	1 785,00	1 287,64			
Fonds de livres	500,00	1 390,21			
Aire de fitness	3 550,00		subventions	1 478,00	
Autres dépenses:			Autres recettes : cautions	1 173,00	188,00
			Emprunt	24 036,00	
Charges (écritures d'ordre entre sections)			Produits (écritures d'ordre entre section)	10 152,00	10 152,00
Total général	197 767,80	83 136,02	Total général	197 767,80	117 171,77

IV. Les données synthétiques du budget – Annexes

a) Les taux d'imposition et le produit fiscal

	TAUX 2015 en %	TAUX 2016 en %	TAUX 2017 en %	BASES prévisionnelles 2017	PDT FISCAL 2017
TH	8,46	9,46	9,46	656 500,00	62 105
TFPB	8,21	9,21	9,21	535 100,00	49 283
TFPNB	82,82	82,82	82,82	21 600,00	17 889
				1 213 200,00	129 277

Le conseil municipal, réuni le 07/04/2017 a décidé de ne pas augmenter les taux des 3 taxes locales pour 2017, une hausse de + 1 point ayant été appliquée en 2016 afin de compenser la baisse de la DGF subie depuis 2014, tout en faisant face aux dépenses obligatoires de la collectivité.

IV. Les données synthétiques du budget – Annexes

b) Les principaux ratios

	2014	2015	2016
Population DGF	725	728	739
Population INSEE	720	723	734
Revenu par habitant	12 703,62	13 369,23	13 577,73
Revenu moyen par hab de la strate		12 989,16	13 201,94
Potentiel financier par habitant	732,452	722,939	715,598
Potentiel financier par hab de la strate	687,862	691,162	702,153
Effort fiscal	0,913	0,836	0,838
Effort fiscal de la strate	1,010	1,010	1,001
Potentiel fiscal par habitant	632,423	628,838	636,403
Potentiel fiscal moyen de la strate	564,560	573,296	596,948

Potentiel fiscal = ((produit de TH + TFPB + TFPNB) x taux moyen national) + DCRTP + FNGIR

Potentiel financier = potentiel fiscal + (DGF - contribution au redressement des finances publiques)

Effort fiscal : (produit de TH + TFPB + TFPNB) / potentiel fiscal.

Ce ratio permet d'évaluer la pression fiscale sur la commune.

IV. Les données synthétiques du budget - Annexes

c) Niveau d'endettement

	2013					2014					2015				
	En milliers d'euros	Euros par habitant	Moyenne de la strate par hab	en %pts de fonct.		En milliers d'euros	Euros par habitant	Moyenne de la strate par hab	en %pts de fonct.		En milliers d'euros	Euros par habitant	Moyenne de la strate par hab	en %pts de fonct.	
				Ratios de structure	Moyenne de la strate				Ratios de structure	Moyenne de la strate				Ratios de structure	Moyenne de la strate
ENDETTEMENT															
Encours total de la dette au 31/12/N	269	373	601.00	61.31	79.24	233	324	596.00	53.2	78.59	196	271	591.00	44.5	76.97
Annuité de la dette	39	55	85.00	8.97	11.19	39	55	87.00	8.97	11.42	39	54	88.00	8.94	11.43

Les données concernent uniquement le budget général (sans intégrer l'encours de la dette du service annexe de l'assainissement qui s'élève à 78 222,87 € au 31.12.16 soit 110 € par habitant). L'encours de la dette diminue progressivement, aucun emprunt n'a été contracté par la commune depuis 2010.

Le ratio encours de la dette sur recette de fonctionnement s'élève à 0,445 pour l'exercice 2015 (0,6 pour la moyenne nationale) et le ratio encours de la dette sur CAF est égale à 2,64 années.

IV. Les données synthétiques du budget - Annexes

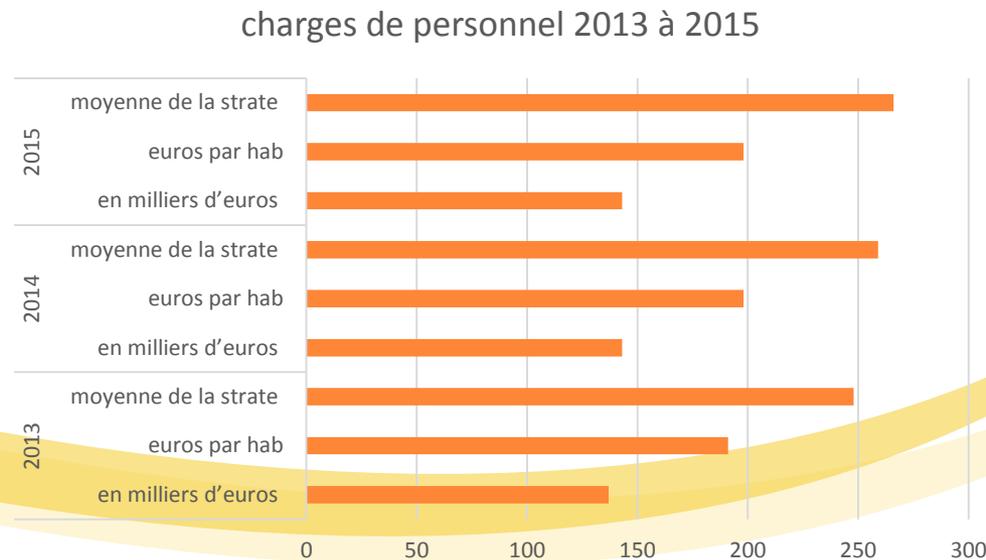
d) Effectifs et charges de personnel

Tableau des emplois au 01/01/2017

GRADE	ACTIVITÉ (Fonctions)	TEMPS DE TRAVAIL	NBR. D'HEURES EFFECTUÉES	EFFECTIF POURVU AU 01/01/2017
Adjoint Administratif Principal de 2e classe	Assistante	Complet	35h/semaine	OUI
Adjoint Technique	Agent polyvalent service technique	Non complet	17,5h/semaine	EN DISPONIBILITE
Adjoint Technique	Agent polyvalent service technique	Complet	37h/semaine	OUI
Adjoint Technique Principal de 2 ^e classe	Agent polyvalent service technique	Complet	37h/semaine	OUI
Attaché Territorial	Secrétaire de mairie	Non complet	28h/semaine	OUI

IV. Les données synthétiques du budget - Annexes

Evolution des charges de personnel entre 2013 et 2015



La masse salariale évolue modérément en fonction du « GVT » (glissement vieillesse technicité).